

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Ruelisheim
de la séance du 13 décembre 2018**

Le treize décembre deux mille dix-huit à vingt heures, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, DUSSOURD Francis.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : FAIVRE Jean-Michel, Adjoint ; BADER Pascale, Adjointe ; SCHIRCK Damien, Adjoint ; MONGIN Paulette, Adjointe ; VOGEL Maurice ; FRARE Francis ; MOST Gérard ; RAMUNDI Robert ; GIRARD Francis ; GOLLING Karine ; BIHR Camille ;

Absent(e)(s) : NICOLOSI Nathalie ; PLAISANT Charles ; VOGT Clémence.

Excusé(e)(s) : NISSE Michaël ; SCHMUCK Corinne

Ont donné procuration :

KOEGLER Sabine à MONGIN Paulette
HORN Patricia à FAIVRE Jean-Michel

Assiste à la séance :

RICKLIN Anne-Sophie, désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil

Communications du Maire

- **Dimanche 16 décembre** : Fête de Noël des Aînés (CS)
- **Mercredi 26 décembre** : Pèlerinage ND du Chêne 10 h
- **Samedi 5 janvier** : Vœux du Maire (CS)
- **Dimanche 6 janvier** : Théâtre Alsacien (F)
- **Week-end 12 et 13 janvier** : Théâtre Alsacien (F)
- **Week-end 18-19-20 janvier** : Théâtre Alsacien (F)
- **Dimanche 20 janvier** : matinée récréative AC Ste Barbe
- **Week-end 25 et 26 janvier** : Théâtre Alsacien (F)
- **Dimanche 27 janvier** : Loto du Basket BCR (CS)
- **Jeudi 31 janvier** : Assemblée générale ASCL-R (MA)
- **Jeudi 31 janvier** : Conseil Municipal (M)

(CS)Complexe Sportif « Edmond VOGT » ;(F) Foyer St Nicolas à Ruelisheim ;(M) Mairie ;(MA) Maison des Associations

Remerciements adressés aux membres du Conseil Municipal par :

- ♥ **Mme et M. SERRIERE Daniel** pour l'attention de leurs noces d'or,
- ♥ **M. HERRBRECHT Jean** pour la gentille attention à l'occasion de ses 80 ans,
- ♥ **Mme BRETON Françoise** pour l'invitation aux « Maisons fleuries »,
- ♥ **L'école maternelle Arc en Ciel**, pour le financement du spectacle de Noël

Monsieur le maire souhaite un moment de recueillement pour :

Le décès de la Maman de madame KOEGLER

Le décès de la Belle-Maman de Madame GOLLING

Les victimes de l'attentat de Strasbourg

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 novembre 2018,
2. Délibérations comptables de fin d'année et suppression de la journée complémentaire,
3. Tarifs communaux 2018,
4. Participation au GAS du Haut Rhin,
5. Instauration d'un Compte Epargne-temps
6. Demande de mainlevée d'un droit de résolution au profit de la Commune,
7. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
8. Interventions des délégués communautaires,
9. Divers.

POINT 1 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 novembre 2018.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2018 en redonnant lecture des points de l'ordre du jour.

Il le soumet à l'approbation des Conseillers Municipaux. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 : Délibérations comptables de fin d'année et suppression de la journée complémentaire.**a. Suppression de la journée complémentaire**

Monsieur le Maire informe que les enveloppes budgétaires votées par chapitre de fonctionnement en dépenses ont été respectées. Des dépassements budgétaires au niveau de certains articles seront à constater au moment du vote du compte administratif prévu courant mars 2019. Aux fins de tenir ces délais, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de supprimer la journée complémentaire, mécanisme comptable permettant de solder l'année budgétaire N jusqu'au 31 janvier N+1

▣ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la proposition**

b. Continuité des paiements des dépenses d'investissement jusqu'au vote du Budget 2019

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant Budget - dépenses d'investissement 2018 (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») : 2 501 336 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 625 334 € (< 25% x 2 501 336 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Aménagement Mairie	300 000 € (art. 2313)
Travaux écoles	10 000 € (art. 21312)
Terrain de voirie	10 000 € (art. 2112)
Aménagement voirie	245 334 € (art. 2315)
Matériel informatique	10 000 € (art. 2184)
Mobilier	<u>50 000 €</u> (art. 2183)
Soit un total de :	625 334 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

POINT 3 : Tarifs communaux 2019.

Le Maire propose au conseil Municipal de délibérer sur les tarifs communaux 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs communaux 2019 comme suit :

	2015	2016	2017	2018	2019
Terre végétale m3					
Habitants de Ruelisheim extérieurs	2,50 € 4 €	2,50 € 4 €	2,50 € 4 €	2,50 € 4 €	2,50 € 4 €
Arbre fruitier (la récolte)	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €
Fermage à l'are	1,15 €	1,17 €	1,165€	1,165€	1,13 €
Convention précaire à l'are					0,80 €
Vente livre « Mémoires de vie » Souscription				34 €	34 €
Vente livre « Mémoires de vie » après parution				38 €	38 €
Frais d'envoi				7 €	7 €
Location classe mobile/local Bruat					
Associations communales (journée ou samedi/dimanche)	15,50 € 40 €	15,50 € 40 €	15,50 € 40 €	15,50 € 40 €	15,50 € 40 €
Particuliers (journée ou samedi/dimanche)	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €
Associations extérieures (tarif horaire)	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Caution					
Location complexe Edmond Vogt	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €

Associations sportives extérieures sauf ASTRW (tarif horaire)					
Location du Tennis – Année Civile à partir de 2017					
B1	23 €	25 €	/	/	/
A1-B2-B3	46 €	45 €	/	/	/
A2	77 €	80 €	/	/	/
C2	100 €	100 €	/	/	/
D5	31 €	30 €	/	/	/
A3-B4-C1	61 €	60 €	/	/	/
C3	92 €	95 €	/	/	/
C4	153 €	155 €	/	/	/
BADGES	5 €	5 €	/	/	/
Perte de clef	30 €	30 €	30€	30€	30€
Adulte Ruelisheim			90€	90€	90€
Etudiants Ruelisheim (réduction de 20% Adulte Ruelisheim)			72€	72€	72€
Adulte extérieur			120€	120€	120€
Etudiants extérieur (réduction de 20% adulte extérieur)			96€	96€	96€
Location par un Club pour cours de Tennis			500€	500€	500€
Concession de cimetière pour 15 ans					
- tombe simple	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €
- tombe double	120 €	120 €	120 €	120 €	120 €
- Columbarium	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €
- tombe cinéraire	120 €	75 €	75 €	75 €	75 €
Concession de cimetière pour 30 ans					
- tombe simple	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
- tombe double	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €
- Columbarium	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €
- tombe cinéraire	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
Liste électorale	./.	50 €	50 €	50 €	50 €
Recherches généalogiques ou archives (heure)	./.	25 €	25 €	25 €	25 €
Mise à disposition de personnel communal (heure)	./.	./.	./.	75 €	75 €
Photocopies					
A4 noir & blanc	15 cts	15 cts	15 cts	15 cts	15 cts
A4 couleur	30 cts	30 cts	30 cts	30 cts	30 cts
fax	30 cts	30 cts	30 cts	30 cts	30 cts

Monsieur le Maire précise que l'encaissement des concessions de cimetière sera réparti comme suit :

- 1/3 sur le budget du CCAS,
- 2/3 sur le budget principal de la commune.

POINT 4. Participation au GAS du Haut Rhin.

Monsieur le Maire rend compte des débats récents de l'Assemblée générale du Groupement d'Actions Sociales (GAS) qui se sont déroulés à la M.J.C. de Bollwiller. Il précise que ce groupement est un genre de « Comité d'Entreprise » au profit des petites Communes du Département.

L'assemblée des délégués du G.A.S a décidé de reconduire pour 2019 les mêmes modalités de fonctionnement qu'en 2016.

La cotisation annuelle individuelle à payer par les agents est maintenue à 35 €, et la subvention à verser par la collectivité employeur s'élève à 85 € par agent en activité.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité

- **Approuve** les propositions
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2019

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 5. Instauration d'un Compte Epargne-temps.

Le Conseil municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 7-1.

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 portant création du compte Épargne-temps dans la fonction publique territoriale.

Vu la demande d'avis au Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de gestion du 3 décembre 2018.

Vu le schéma de procédure adopté par le Comité technique paritaire placé auprès du Centre de gestion en date du 5 novembre 2004, révisé le 24 septembre 2010.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré :

- Décide l'instauration du compte épargne-temps à compter du 1^{er} janvier 2019, selon les termes figurant dans le schéma de procédure cité en référence et figurant en annexe de la présente délibération.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 6. Demande de mainlevée d'un droit de résolution au profit de la Commune.

Une demande de main levée de droit de résolution a été adressée à la Commune concernant la vente des biens cadastrés section 27 n° 364/9 Lieudit « Auf den Rain », appartenant à la SARL CROWN CERAM.

Il est inscrit au Livre Foncier à charge de l'immeuble ci-dessus désigné un droit de résolution ainsi qu'une interdiction de vente et de morcellement

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- De consentir à cette vente, après avoir été informé de ses droits,
- De renoncer à l'interdiction de vente et de morcellement lui profitant.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut en cas d'empêchement, l'un de ses adjoints, à accomplir toutes les formalités s'y rapportant.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 7. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

- Concessions dans les cimetières
 - Renouvellement de concession (ancien cimetière) : R65 n° 74A

N° DIA	Section	Parcelle	Superficie M ²	Lieu des travaux	Décision
80/2018	3	210	66	Rue Principale	./.
81/2018	28	505/33	31	1, rue des Dahlias	./.
82/2018	6	554/29	448	Lotissement les Jonquilles lot 14	./.
83/2018	28	575/29	610	Lotissement les Jonquilles lot 5	./.
84/2018	29	86	641	1, rue de Battenheim	./.

- Décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, lorsque le montant ne dépasse pas 10 000 € :

Date	Tiers	Objet	Total HT
20/03/2018	BEST OF Santé	Batterie HS1 pour le défibrillateur de la caserne des Sapeurs	210.00
20/09/2018	BEST OF Santé	Armoires pour défibrillateurs - SDS + BRUAT	1 896.00
06/11/2018	BEST OF Santé	Détecteur CO GAS Sapeurs	128.40
26/09/2018	GALLIN SA	Meuleuse électrique Sapeurs - Via Chorus	885.42
14/05/2018	MAISON COLLINET	Vestes et pantalons TSI, Chemise et sur pantalons F1 sapeurs pompiers	1 355.88
12/07/2018	MAISON COLLINET	Vestes et pantalons sur pantalons RIP STOP sapeurs pompiers	1 020.17
22/10/2018	TP Services	Pompe sapeurs pompiers	2 820.00
11/06/2018	ANDREZ - BRAJON DUPONT-EST	Eclairage de Noël - Via Chorus	1 573.10
18/06/2018	TRAVESTI AU	Sono portable 800W + pieds de fixations et cables	791.18
07/02/2018	AB Diagnostics Immobiliers	Diagnostic amiante - réfection de la façade de l'Ecole Elementaire	280.00
30/04/2018	AB Diagnostics Immobiliers	Diagnostic plomb - Mairie	120.00
12/09/2018	BOULANGER WITTENHEIM	Fournitures électroménagères pour la mairie - Four micro onde, plaque vitro, lave vaisselle	767.99
05/07/2018	BUBISUTTI	Presbytère - Démontage escalier et voute	920.00
05/06/2018	C.E.T.	Niche d'encastrement + mise en place d'un câblage - Mairie	2 760.00
11/01/2018	CRAL	Neutralisation cuve mazout Mairie - Presbytère	1 166.00
26/09/2018	ENEDIS	Modification branchement électrique Mairie - Via Chorus	898.80
17/09/2018	Menuiserie 2R - ROESLINGER & RUBRECHT	Fenêtres Mairie	6 279.60
19/10/2018	TECHNI FERMETURES	Fourniture et pose d'une porte coupe feu à l'école élémentaire	1 472.40
14/05/2018	BANZET	Étanchéité toiture Complexe sportif	3 180.00
11/01/2018	CLEMESSY - Eclairage public	Mise en place d'un radar d'approche RD 20 / RD 20 -4	1 537.20
29/01/2018	L'ALSACE LE PAYS	AAPC - Aménagement Place de l'Eglise Via CHORUS PRO	532.90
04/12/2018	L'ALSACE LE PAYS	Aménagement place Eglise AAPC - Via Chorus	1 019.52
06/04/2018	ORANGE	Mise en souterrain des réseaux d'orange - rue 1er mai rue du 14 juillet	4 541.51
17/08/2018	Orange - Travaux	Raccordement Hinterfeld - Via Chorus	1 681.20

☛ Contrat d'assurance et indemnités de sinistre :

Date	Tiers	Objet	Total HT
28/03/2018	GROUPAMA	Remboursement sinistre - DAE Maerky, Avenue Bruat Chèque Groupama n°5987387 du 09/03/2018	608.40
10/08/2018	GROUPAMA	Remboursement sinistre DAE Maerky 2017904185 004	150.00
19/09/2018	GROUPAMA	Remboursement sinistre 2017904942 001- Mat place Ney	384.00
04/10/2018	GROUPAMA	Remboursement sinistre DAE Maerky 2017904185 004	189.60
22/10/2018	GROUPAMA	Remboursement Frais honoraires Me SCHULTZ du 08/10/2018 Poteau incendie - Rue du 1er Mai	1 535.40
22/11/2018	GROUPAMA	Remboursement Frais honoraires SINISTRE 2017858426 003	1 728.00
10/12/2018	GROUPAMA	Remboursement sinistre n° 2017858426 002 (Bickel)	2 160.00
10/12/2018	GROUPAMA	Remboursement sinistre n° 2017825150 004 choc de véhicule - Mat route de Colmar	744.00
10/12/2018	GROUPAMA	Remboursement sinistre n° 20168927777 Lampadaire FISCHESSE - Rue des Jasmins	806.40
10/12/2018	GROUPAMA	REMBT ASSURANCE - Sinistre Feu tricolore - Route de Colmar	7 546.40
10/12/2018	GROUPAMA	Remboursement sinistre n° 2018 855091 feu véhicule 22 rue des Tulipes (enrobés)	2 588.40

44/201 8	M Patrick ZENNER	Maître Daniel LITZENBURGER	Notaire	8 rue Loup
52/201 8	Madame Dominique LAINE	Maître Sabine DE CIAN	Notaire	33 Gam
45/201 8	Epoux LUY Laurent	SCP Claude BAUER et Pascal MENDEL	Notaires Associés	23, ru
46/201 8	M Franck DESMINDT	Maître Daniel LITZENBURGER	Notaire	8 rue Loup
47/201 8	1A M Yassin JLAJLI U	Maître Magali MULHAUPT	Notaire	8 Pla

48/2018	1A U	Mme Sabine MEYER	Maître Magali MULHAUPT	Notaire	8 Pla
49/2018	1A U	M Didier MEYER	Maître Magali MULHAUPT	Notaire	8 Pla
50/2018	1A U	Société Aménagement 3F	Maître Magali MULHAUPT	Notaire	8 Pla
51/2018	1A U	Epoux Christophe MATON	Maître Magali MULHAUPT	Notaire	8 Pla
53/2018	1A U	M Yassin JLAJLI	Maître Magali MULHAUPT	Notaire	8 Pla
54/2018	1A U	M Husi BOJADZIC	Maître Magali MULHAUPT	Notaire	8 Pla
55/2018	UB	M Salim DHIF & Mme Laïla MOUHSSIM	Maître Sabine DE CIAN	Notaire	33 Gam
56/2018	UB	Epoux Mario PORTER	Maîtres Marie-Odile WELFELE- PICHELIN & Bertrand TACZANOWSKI	Notaires associés	3 C r BP 33
57/2018	1A U	Mme Rita DEMESTRE	Maître Magali MULHAUPT	Notaire	8 Pla
58/2018	1A U	M Fouade TOUGUI et Mme Stéphanie PEREIRA	Maître Magali MULHAUPT	Notaire	8 Pla
59/2018	1A U	M Pierre HUSSER et Mme Jordane TSCHIRHART	Maître Magali MULHAUPT	Notaire	8 Pla
69/2018		Mme Sylvie KOCH	SCP Claude BAUER et Pascal MENDEL	notaires associés	23, ru
60/2018		M Mickael BERTRAND & Mme Ornella LAURIA	Maîtres Michèle BARTH - COUSTAU et Isabelle BASTIEN - BOISUMEAU	Notaire	6 ru Leclé
61/2018		Mme Estelle ILTIS			
62/2018	1A U	Epoux Jean-Paul ARPAGE	Maître Magali MULHAUPT	Notaire	8 Pla
63/2018	1A U	Epoux Jamel ESSAIDI	Maître Magali MULHAUPT	Notaire	8 Pla
64/2018	1A U	Epoux Romain MELZAC	Maître Magali MULHAUPT	Notaire	8 Pla
65/2018	1A U	Epoux René MICHEA	Maître Magali MULHAUPT	Notaire	8 Pla
66/2018	1A U	M Michael SCHNEIDER	Maître Magali MULHAUPT	Notaire	8 Pla
67/2018	1A U	M Jérémy BRETIGNIERE & Mme Caroline GRUN	Maître Magali MULHAUPT	Notaire	8 Pla
68/2018	1A	M Nicolas GROFF &	Maître Magali MULHAUPT	Notaire	8 Pla

8 U Mme Arielle STOSS
UB

SCP MUNCH et GREDY

Notaires

25
Prési

POINT 8 : Interventions des délégués communautaires.

M2A : conseil d'agglomération DUSSOURD Francis	./. prochain CA Lundi
SYNDICAT SIAEP du BA.BA.RU : - FAIVRE Jean Michel - GIRARD Francis	Présentation du rapport d'activité
SYNDICAT DU SIVU B.P. HARDT : - FAIVRE Jean Michel - GIRARD Francis	Présentation du rapport d'activité
SYNDICAT DU DOLLERBAECHLEIN : - VOGEL Maurice - MOST Gérard - FRARE Francis - NISSE Michaël	./.
EPAGE DE L'ILL : - DUSSOURD Francis, - VOGEL Maurice.	Travaux + étude de solidité sur la digue en cours Nettoyage des berges ; les bois sont réutilisés pour le chauffage urbain

POINT 9 : Divers.

- Suite à la démission de Francis GIRARD de sa représentation au SIAEP BA.BA.RU, Monsieur Francis FRARE est proposé en remplacement.

Le conseil Municipal, après délibération,

Désigne Francis FRARE, délégué titulaire au SIAEP BA.BA.RU.

- Monsieur Jean-Michel FAIVRE présente les rapports annuels du SIVU de la Hardt et du SIAEP du BABARU en rappelant les principales compétences et quelques chiffres d'activité.

Le Conseil municipal prend acte.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole aux membres du Conseil Municipal.

Aucun Membre du Conseil Municipal n'ayant de question à poser ou de remarque à formuler, Monsieur le Maire remercie, les intervenants et les membres du Conseil Municipal.



Levée de la séance: 22h30



Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Ruelisheim
de la séance du 13 décembre 2018

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 novembre 2018
2. Délibérations comptables de fin d'année et suppression de la journée complémentaire,
3. Tarifs communaux 2018,
4. Participation au GAS du Haut Rhin,
5. Instauration d'un Compte Epargne-temps
6. Demande de mainlevée d'un droit de résolution au profit de la Commune,
7. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
8. Interventions des délégués communautaires,
9. Divers.

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
DUSSOURD Francis	Maire		
FAIVRE Jean-Michel	1 ^{er} Adjoint		
BADER Pascale	2 ^{ème} Adjoint		
SCHIRCK Damien	3 ^{ème} Adjoint		
MONGIN Paulette	4 ^{ème} Adjoint		
VOGEL Maurice	Conseiller municipal		
KOEGLER Sabine	Conseillère municipale	A donné procuration à Paulette MONGIN	
FRARE Francis	Conseiller municipal		
MOST Gérard	Conseiller municipal		
SCHMUCK Corinne	Conseillère municipale	excusée	
RAMUNDI Robert	Conseiller municipal		
HORN Patricia	Conseillère municipale	A donné procuration à Jean-Michel FAIVRE	
GIRARD Francis	Conseiller municipal		
NICOLOSI Nathalie	Conseillère municipale	absente	
PLAISANT Charles	Conseiller municipal	absent	
GOLLING Karine	Conseillère municipale		
NISSLÉ Michaël	Conseiller municipal	excusé	
BIHR Camille	Conseillère municipale		
VOGT Clémence	Conseillère municipale	absente	